

Conditions générales de vente ...

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliqueront dans le cadre de toute relation contractuelle qui pourrait être conclue entre d'une part le « Prestataire » et d'autre part le « Client » ci-après définis.

Le Prestataire :

SARL Okalia au capital social de 15,000 € enregistré au Registre du Commerce et de Société de Paris sous le N° B431872000 et dont le siège social est situé au 4, place Louis Armand 75012 Paris.

Le client :

Toute personne physique ou morale ayant souscrit un bon de commande auprès de la SARL Okalia.

Article 1. Acceptation des conditions

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des conditions générales de vente énoncées dans ce document et déclare expressément les accepter sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Le Client est informé que les présentes conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications qui lui sont notifiées préalablement par courrier électronique et/ou directement sur le site Internet du Prestataire sur www.okalia.fr. A défaut d'acceptation des modifications des conditions générales de vente, le Client est en droit de résilier de plein droit par courrier le présent contrat dans un délai de trente (30) jours.

Article 2. L'offre

L'offre du Prestataire est constituée de services sous forme de prestations ou d'abonnements dans les domaines de l'Internet et de la communication notamment la création d'identité visuelle, la création graphique, l'imprimerie, la création de site Internet, le développement informatique, l'hébergement, le référencement, la gestion des noms de domaines, la maintenance de sites Internet.

Les spécifications des prestations de services et des abonnements sont détaillées dans le cahier des charges et/ou dans le bon de commande et/ou directement sur le site Internet du Prestataire sur www.okalia.fr.

Article 3. Commande

La commande est effectuée par l'intermédiaire d'un bon de commande rédigé par le Prestataire. La commande devient effective dès lors que le Prestataire a reçu le bon de commande daté, signé avec la mention manuscrite « Bon pour accord » par le Client et accompagné du montant de l'acompte indiqué. Le délai de validité du bon de commande ainsi que le montant de l'acompte sont stipulés dans le bon de commande.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige antérieur. Les suppléments éventuellement commandés à une période ultérieure doivent faire l'objet d'un nouveau bon de commande.

Article 4. Prix

Le prix des prestations et des abonnements exprimé en Euros (€) est défini dans le bon de commande. Le prix des abonnements est susceptible de variations notifiées préalablement au client par courrier postal et/ou électronique et/ou directement sur le site Internet du Prestataire sur www.okalia.fr.

A défaut d'acceptation des variations de prix de ses abonnements, le client est en droit de résilier de plein droit par courrier le présent contrat dans un délai de trente (30) jours.

Article 5. Paiement

Les services souscrits sont payables sous dix (10) jours à compter de la date d'émission de la facture délivrée au client par e-mail et/ou par voie postale. Le mode de règlement est stipulé dans le bon de commande.

Article 6. Informatique et libertés

Conformément à la loi " Informatique et Libertés ", le traitement des informations nominatives relatives au client a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le N°1040990. Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès du Prestataire. Le Prestataire s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées de ses clients à un tiers.

Article 7. Propriété intellectuelle

Marque :

Le nom Okalia ainsi que son logo et toutes leurs déclinaisons sont la propriété du Prestataire et le Client n'est pas autorisé à procéder à leur reproduction ou utilisation sous quelque forme que ce soit sauf dérogation préalable, expresse et écrite de la part du Prestataire.

Nom de domaine :

Le client est propriétaire pour la durée du contrat, des noms de domaines pour lesquels il a mandaté le Prestataire pour procéder à leur dépôt et à leur gestion.

Programmes informatiques et créations graphiques :

Les programmes informatiques et les créations graphiques réalisés pour le Client restent la propriété intellectuelle du Prestataire. Les droits de propriété intellectuelle peuvent être cédés au client sous certaines conditions détaillées dans un procès verbal signé par les deux parties.

Certains programmes informatiques mis à la disposition du client restent la propriété intellectuelle de leurs auteurs respectifs et sont soumis à leurs propres conditions d'utilisations.

Éléments fournis par le client :

Le Prestataire ne pourrait être tenu responsable d'infraction aux lois de la propriété intellectuelle pour tous travaux effectués à partir d'éléments fournis par le client et dont il n'aurait pas la propriété intellectuelle.

Article 8. Responsabilités et engagements des parties

Le Prestataire :

Le Prestataire n'exerce pas de contrôle sur le contenu émis ou fournis par le Client, que ce soit à travers son site Internet, son espace web, ses courriels, les médias qu'il a pu fournir au prestataire pour la réalisation des travaux commandés. En aucun cas le Prestataire ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, de sons, d'images, de textes et de tout document multimédia contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et diffusés par le client.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare connaître, le Prestataire ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès depuis d'autres sites dans le monde ou de ralentissements, des difficultés d'accès au site du client ou du non acheminement de courriels.

Le Prestataire se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à ses services web pour des raisons de maintenance sans droit à indemnités. Cependant, le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Le prestataire n'est pas responsable pour la perte de revenus due à une interruption de service.

Le prestataire ne peut être tenu responsable de la perte de données sur ses serveurs, cependant il s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données de ses Clients et effectuer des sauvegardes régulières. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

Le Client :

Le client s'engage à ne pas pirater, ou tenter de le faire, les systèmes informatiques du Prestataire.

Le Client déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires pour utiliser les médias diffusés sur son site web et/ou fournis au Prestataire pour la réalisation des travaux.

Le Client s'engage à répondre aux demandes de validation émises par le Prestataire tout au long du déroulement de la prestation. Un procès verbal de réception partielle ou complète des travaux peut être rédigé par le Prestataire et soumis pour signature au Client.

Article 9. Force Majeure

Le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnue par la jurisprudence.

Article 10. Durée et résiliation du contrat

Dans le cadre des abonnements, le contrat entre le Client et le Prestataire est conclu pour une durée minimum indiquée dans le bon de commande et ce à compter de la date de commande. A l'issue de cette période, il peut être dénoncé par l'une des parties par lettre recommandée avec préavis d'au moins (30) jours avant la date d'échéance.

Cette dénonciation ne donne droit à aucun remboursement ni aucun avoir. La dénonciation emporte règlement par le client de ses obligations financières vis à vis du Prestataire. Toute période de facturation entamée reste due.

Article 11. Suspension des services

Tout défaut ou retard de paiement de la part du client ainsi que le non respect des obligations au titre des présentes conditions générales entraîne une suspension automatique des services et/ou des travaux en cours. Le client est averti par lettre recommandée et un montant de vingt cinq (25) euros lui sera facturé à titre de frais de dossier pour la facture concernée. La résiliation du contrat liant le Client au Prestataire est encouru de plein droit, trente (30) jours après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse.

Article 12. Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, le client s'adressera en priorité au Prestataire pour obtenir une solution amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement acceptés.